



Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE INDICATIVE
1	Extension du domaine	Commune	3 250 m ²
2	Aménagement de la partie sud de la rue Despauls et des espaces attenants (aménagement et espace public)	Commune	1 200 m ²

Département du Gers
 Commune de
 Miélan
PLAN LOCAL D'URBANISME
 Elaboration

- Légende
- ZONES
 - UA : centre ancien
 - UB : extensions urbaines organisées autour du village
 - UC : extensions urbaines situées dans la zone agricole
 - UA : zone d'activités
 - UL : zone liée au tourisme, aux sports et aux loisirs
 - ZAU : zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
 - Aag : bioterrains et exploitations agricoles
 - Ace : constructions écologiques liées au territoire agricole
 - Ah : constructions non agricoles existantes en zone A
 - N : zone naturelle
 - Nce : constructions écologiques liées au milieu naturel
 - Nh : constructions existantes en zone naturelle
 - PRESCRIPTIONS
 - Cours d'eau
 - CIZ
 - Emplacements réservés
 - Petit patrimoine

Document graphique au 1 / 5 000^e - PARTIE NORD

